

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DASES 154 Subvention (250 000 euros) et convention avec l'Association Cités CARITAS pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation « La Colline aux Enfants » (7e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération 2021 DASES 154 en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose de l'autoriser à signer une convention avec l'Association Cités CARITAS lui attribuant une subvention d'un montant de 250 000 euros, au titre de 2021, pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation « La Colline aux Enfants » (7e) ;

Sur le rapport présenté par Dominique VERSINI au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention avec l'association Cités CARITAS.

Article 2 : La subvention de la Ville de PARIS pour l'association Cités CARITAS (SIMPA 29981, N° dossier 2021_08205), au titre de l'année 2021, est fixée à 250 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO